



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PUBLICATION DU CADRE D'USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EN ÉDUCATION

14 juin 2025

Annoncé le 7 février 2025 par Élisabeth Borne, ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en amont du sommet sur l'intelligence artificielle, le cadre d'usage de l'intelligence artificielle (IA) en éducation est publié ce jour :

[Cadre d'usage de l'IA en éducation | Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#)

Il constitue une réponse concrète et attendue face à la diffusion massive des outils d'IA générative dans la société, en particulier parmi les élèves.

Disposer d'un cadre clair et partagé pour accompagner élèves, enseignants, cadres et personnels administratifs dans l'usage de l'intelligence artificielle est en effet une nécessité.

Le cadre d'usage de l'intelligence artificielle en éducation a été construit au terme d'une large consultation menée de janvier à mai 2025 sur l'ensemble du territoire.

Enseignants, personnels de direction et administratifs, inspecteurs, organisations syndicales, parents d'élèves, lycéens : l'ensemble de la communauté éducative a été mobilisé. Plus de 500 contributions ont été recueillies, enrichissant le projet initial et nourrissant le dialogue social.

Le cadre précise les grands principes à respecter :

- S'assurer de la plus-value pédagogique du recours à l'IA ;**
- Veiller à la protection des données saisies dans les outils grand public ;**
- Être conscient de l'impact environnemental de l'IA générative ;**
- Faire preuve de transparence dans son utilisation ;**
- Exercer son esprit critique face aux contenus produits.**

Il fixe également des règles d'utilisation concrètes pour les élèves : l'usage autonome de ces outils ne sera, par exemple, autorisé qu'à partir de la classe de 4^e. Tout recours à l'IA générative pour réaliser un devoir scolaire, sans autorisation explicite et sans travail personnel d'appropriation, sera considéré comme une fraude.

Ce cadre s'inscrit également dans une stratégie plus large de formation des enseignants à la pensée informatique et à l'IA, en formation initiale et continue.

Enfin, comme annoncé également le 7 février 2025, une micro-formation à l'IA sera proposée à tous les collégiens et lycéens à partir de la rentrée 2025 sur la plateforme Pix. Elle sera obligatoire pour tous les élèves de 4^e et de 2^{de}.

Contact presse

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/espace-presse

https://twitter.com/Education_Gouv